



Convocation par la police par téléphone

Par **bibidu78**, le **16/02/2012 à 18:13**

Bonjour, rnje voudrais savoir s'il est légal d'être convoqué par téléphone par la police. rnEt si ce coup de téléphone m'oblige à y aller. rnMerci beaucoup

Par **chris_ldv**, le **16/02/2012 à 21:36**

Bonjour, rn rnUne convocation est envoyée par les forces de l'ordre sous forme d'un courrier papier. rn rnSi vous avez reçu un appel téléphonique il s'agit d'une invitation et non d'une convocation formelle. rn rnMaintenant si les forces de l'ordre souhaitent vous rencontrer il y a forcément une raison et il n'est pas dans votre intérêt d'ignorer cette demande car la prochaine étape sera une convocation, voir une interpellation ... rn rnCordialement, rn rnCordialement,

Par **bibidu78**, le **17/02/2012 à 00:14**

Merci de votre réponse, rn j'en ai une autre, très importante. rn Cas Précis : je suis donc "invité" pour témoigner à charge d'un dealer. rn Le problème est que j'ai écopé de 8 mois de sursis en 2009. rn J'ai donc un casier conséquent. rn L'OPJ ne semble pas s'être rendu compte de cet élément, mais il y a de fortes chances pour que ce soit le cas demain, In Situ. rn Si je suis en état de récidive, et que je me rends à l'invitation, peuvent-ils se servir de mes antécédents à ma charge pour me garder ? rn C'est pour cette raison que je préfère, vu d'ici, ne pas me rendre à une invitation plutôt risquée. Puis je invoquer une incapacité médicale pour me couvrir et faire téléphoner un médecin un peu avant le RDV fixé ? rn rn Merci à vous, et comment faire si je dois faire appel à vos services ? rn rn B